

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS le QUATRE MAI à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire.

Nombres de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **12**

**PRESENTS** : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, M. Michel COQ, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, Mme Anne-Laure LEGENTIL, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, M. Jean-Luc PRENEAU, M. Adrien LAMOTTE, M. Michel FROMONT.

### **EXCUSES** :

M. Olivier JAVAUDIN ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE  
Mme Ghislaine LE BIAVANT ayant donné procuration à M. Philippe ROUXEL  
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE ayant donné procuration à Mme Noémie PRIOU JAMOT  
Mme Anne MAILLOUX ayant donné procuration à Mme Anne-Laure LEGENTIL,  
Mme Céline MARTIN AGISSON ayant donné procuration à M. Michel FROMONT.  
M. Michel BROCHARD

**ABSENT** : Mme Marion CORDIER

Mme Nicole LEMUE a été désignée **secrétaire de séance**

### **Convocation du 27 avril 2023**

### **Ordre du jour** :

1. Composition des commissions municipales
2. Demande de subvention dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » – Etude urbaine
3. Participation frais de scolarité OGEC
4. Convention emploi tripartite Basket
5. Questions diverses

Suite à la démission de Mme Laurence NIEDERGANNG il est procédé à l'installation d'un nouveau conseiller M. Damien LAMOTTE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023 à l'unanimité

M. le Maire propose de reporter le point N°3 à une prochaine réunion

## **1 - COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu la délibération n°3 du jeudi 4 juin 2020 et la délibération du 20 janvier 2022

Des commissions communales ont été constituées. Suite à la démission d'un membre du conseil municipal il est nécessaire de revoir la composition de ces commissions

Il est proposé les compositions suivantes :

### **Commission communication**

Mme Nicole LEMUE - M. Olivier JAVAUDIN - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Anne MAILLOUX - M. Jean-Luc PRENEAU.

### **Commission Affaires sociales et périscolaires – Animation – Vie associative**

Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Michel COQ - Mme Marion CORDIER - Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Jean-Luc PRENEAU.

### **Commission Finances -Développement Economique**

M. Philippe ROUXEL - Mme Ghislaine LE BIAVANT - M. Jean-Yves BEAULIEU - M. Philippe BRENELIERE - M. Michel FROMONT.

### **Commission Prévention et sécurité**

M. Philippe ROUXEL - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Anne MAILLOUX - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Jean-Luc PRENEAU

### **Commission Affaires scolaires – Petite enfance**

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - M. Philippe BRENELIERE - Mme Céline MARTIN AGISSON - Mme Marion CORDIER, M. Damien LAMOTTE

### **Commission Travaux – Urbanisme – Environnement- Bâtiments**

M. Olivier JAVAUDIN – Mme Nicole LEMUE - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Stéphanie BOTREL - M. Michel BROCHARD - M. Michel FROMONT

### **Commission Mobilités et espaces verts**

M. Olivier JAVAUDIN - M. Michel COQ – M. Philippe ROUXEL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE – M. Damien LAMOTTE.

### **Commission Pole de tourisme**

M. Olivier JAVAUDIN - Mme Ghislaine LE BIAVANT - Mme Anne-Laure LE GENTIL – M Philippe BRENELIERE - M. Michel BROCHARD - M. Philippe ROUXEL - M. Damien LAMOTTE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (17 votes pour)**

- **APPROUVE** la composition de ces commissions

## **2 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » – ETUDE URBAINE**

Il est rappelé que confrontée à un enjeu de revitalisation de son centre, la commune de Saint Samson sur Rance a souhaité s'engager dans une démarche de définition d'un schéma directeur d'évolution de son centre bourg.

Par délibération du 20 janvier 2022 le conseil municipal a approuvé le lancement d'une étude urbaine

Par délibération du 24 mars 2022 le conseil Municipal a procédé au choix du cabinet pour effectuer l'étude.

L'objectif de cette étude est de définir un projet global de revitalisation du centre-bourg de la commune tant en matière de déplacement, d'habitat, de peuplement, de commerces que d'activités économiques et de services.

L'étude de revitalisation du centre-bourg doit permettre d'établir un **diagnostic** multithématique (Habitat, Economie, Population, Environnement, etc...) et multiscalaire (Commune => Centre-bourg historique => Sites de projet).

Suite à cette phase de diagnostic, **une stratégie** est construite afin de fixer le cap à atteindre.

Il est proposé de solliciter une demande de subvention au titre du dispositif régional « Bien vivre partout en Bretagne » selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
TTC				
Description des postes de dépenses	Montant (€)	Financier	Montant (€)	%
ETUDE	61 515 TTC	Région Bretagne	30 757,50	50
		Autofinancement	<b>30 757,50</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 515</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 515</b>	<b>100</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité (17 votes pour)**

- Autorise M le Maire à solliciter une subvention auprès de la région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » pour l'étude urbaine selon le plan de financement ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires s'inscrivant dans cette démarche

### **3 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE**

Cette affaire est reportée à un prochain conseil municipal

### **4 - CONVENTION TRIPARTITE – COMMUNE – DINAN AGGLOMERATION - ASSOCIATION DINAN BASKET SAMSONNAIS**

Dans le cadre de la politique en faveur du sport, une convention de subvention relative au financement d'un emploi associatif a été mise en place par Dinan Agglomération et ses communes membres.

Cette convention tripartite définit les modalités financières d'accompagnement par la commune et Dinan Agglomération.

Ce dispositif permet la pérennisation de l'emploi au sein de l'association Dinan Basket Samsonnais ;

Il est rappelé que par délibération du 11 juillet 2019 une convention de 3 ans a été signée. Celle-ci s'est achevée en 2022.

Il est proposé de

- Renouveler cette convention par un avenant selon les mêmes conditions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 votes favorables)

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à cette convention et tous documents s'inscrivant dans cette démarche.

- **La séance est levée à 20 h 42**